

2.6 Proposer dans tous les territoires du département un soutien périscolaire adapté aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales

Description de l'action :

- Proposer en lien avec les équipes enseignantes, hors temps scolaire, un soutien adapté aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales
- Renforcer les dispositifs périscolaires pour développer le lien école-famille
- Proposer des actions éducatives familiales (AEF) portées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme qui renforcent et complètent les dispositifs existants : Contrat local d'accompagnement à la scolarité, « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (Éducation nationale), Mallette des parents, Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, centres sociaux, soutien scolaire au domicile

Objectifs :

- Aider l'enfant à réussir sa scolarité en renforçant le lien école-famille
- Se saisir des moments de la scolarité de l'enfant pour mobiliser les parents sur les compétences de base.
- Faire évoluer les pratiques des professionnels susceptibles d'être confrontés aux situations d'illettrisme en les outillant et conseillant afin d'informer les parents sur les formations de base dont ils peuvent bénéficier.
- Permettre une appropriation réussie du « Plan de transformation numérique de l'école » par les parents

Publics ciblés :

- Professionnels
- Jeunes scolarisés et leurs parents.

Acteurs qui seront sollicités :

- Chefs de file: l'ANLCI, Collectivités
- Autres : CAF, services de l'Éducation nationale, associations, fédérations de parents

Leviers d'action :

- Associer les équipes enseignantes, dispositifs et familles afin d'échanger pour le bien de l'enfant
- Créer un réseau de bénévoles susceptibles de se rendre au domicile des parents
- Développer des partenariats entre l'association « La trousse à projets » mandatée dans le cadre des « Territoires éducatifs numériques » et celles déjà sur le terrain
- Organiser des actions de parentalité, « hors les murs de l'école » au sein des Tiers-Lieux numériques, et, le cas échéant, des espaces France services
- S'appuyer sur les modules en ligne de l'ANLCI

Calendrier : 2021 (préparation) et 2022 (mise en œuvre)